

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N°...../TGI.C.V

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES:

*Extrait d'acte de naissance n° 659 de l'année
2006 du Centre ambassade du Mali à Libreville
Gabon.*

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Ali*

Nom : *Badiaga*

Né le : *18 Septembre 2006*

A : *Centre Hospitalier / Libreville*

Fils de : *Djime*

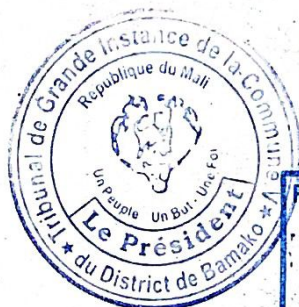
Et de : *Aminata Traoré*

Profession : *Étudiante*

Domicile : *Bamako*

Situation de Famille : *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233, 263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.



Bamako, le *29/07/2025*

Le Président du Tribunal

Présidente du Tribunal de Grande Instance
de la Commune V

[Signature]